

Règlement concernant les archives communales

- Adresse :** Archives communales de Crémises
Rue du Collège 6
2746 Crémises
Mail : secretariat.communal@cremines.ch
Tél. 032 499 95 42
- Horaires :** Les archives communales de Crémises sont ouvertes au public sur rendez-vous.
- Accès :** Les archives communales sont fermées par des serrures sécurisées. Seul le secrétariat communal, les membres du conseil communal et l'archiviste en ont l'accès.
Le concierge a accès uniquement pour l'entretien des locaux.
- Classement des documents :** Tous les documents archivés seront numérotés selon un plan de classement.
- Consultation :** Un espace lecture est aménagé pour les visiteurs.
- Recherches généalogiques :** Les archives de l'Etat civil communal se trouvent à l'Arrondissement de l'état civil du Jura bernois à Courtelary. Les principales sources d'information s'y trouvent et il faut s'adresser à cet office pour débiter une recherche.
- Visite des archives, recherches historiques :** Les Archives communales sont du domaine public. Les citoyennes et citoyens peuvent venir consulter les archives gratuitement.
Après votre annonce préalable au secrétariat communal et le souhait de votre recherche, l'archiviste vous fixera un rendez-vous.
En cas de demande par internet, les copies des fichiers désirés seront envoyées en format PDF.
En cas de tirage papier, un émolument basé sur le « Règlement concernant les émoluments » sera demandé.
En cas d'envoi par poste, les frais de port et d'emballage seront facturés.
Les visiteurs sont priés d'apporter leur propre support numérique (clé USB). Des clés peuvent être achetées auprès de l'archiviste (prix selon type de clé).

Charte	<p>Selon le Code de déontologie des archivistes suisses (pdf). Les personnes ayant accès aux archives doivent la signer. Elle sera affichée dans le local des archives.</p>
Archives historiques	<p>Les archives historiques seront conservées dans des étagères métalliques. La salle sera sous contrôle hygrométrique et à température constante. La période de passage des archives contemporaines en historiques est de 50 ans, elle est définie par le conseil communal. Mutation possible tous les 10 ans.</p>
Archives numériques	<p>Les archives numériques seront conservées à double exemplaire, sur des supports interne et externe au bâtiment communal. Un réseau par câble est nécessaire. Les serveurs seront remis à jour selon l'évolution technologique.</p>
Prêt, conditions	<p>Aucun document archivé ne doit sortir du local des archives. Exception faite des documents dont le secrétariat à besoin. Seules des copies pourront être transmises à des tiers. Des exceptions seront possibles pour des musées ou archives cantonales (exemple : lors d'exposition). Une garantie écrite sera demandée.</p>

Ainsi arrêté par le Conseil communal lors de la séance du 5 septembre 2017.

Au nom du conseil communal de Crémines



Carole Ristori
La Mairesse



Nadège Wegmueller
La Secrétaire

Règlement concernant les archives

Certificat de dépôt public

La secrétaire de Crémines a déposé publiquement le présent règlement au secrétariat communal du 1^{er} novembre 2017 au 7 décembre 2017, soit 30 jours avant l'assemblée appelée à prendre une décision. Elle a fait publier le dépôt public dans le n°39 du 1^{er} novembre 2017, n°40 du 8 novembre 2017 et n°42 du 22 novembre 2017 de la feuille officielle d'avis.

Crémines, le 7 décembre 2017



Nadège Wegmueller
La Secrétaire

Le présent règlement a été approuvé le 7 décembre 2017 par l'assemblée communale de Crémines.

Au nom de l'Assemblée communale de Crémines



Carole Ristori
La Mairesse



Nadège Wegmueller
La Secrétaire

